

III, 4A - Les émeutes antijuives de 1832 et 1848

La conspiration légitimiste de février 1832 et en juin suivant les funérailles du général républicain Lamarque sont l'occasion de troubles à Paris et dans diverses régions de France (1). En Alsace, ils donnent naissance à des manifestations populaires et paysannes d'antisémitisme. Notre document III, 4A, 2 en particulier, en soulignant le côté paysan d'une émeute qui éclata à propos d'un rassemblement de vaches fait ressortir un antijudaïsme qui se situe très loin des analyses sociologiques de Toussenel ou autres théoriciens. Notre premier groupe de documents (III, 4A, 1 et 2) se rapportent à ces deux périodes de février et juin 1832.

La Révolution de février 1848 entraîne une nouvelle période de troubles. Les émeutes prennent en Alsace un caractère antijuif qui a été relevé depuis longtemps (2). Elles sont particulièrement violentes dans le sud de l'Alsace (Sundgau); les Juifs du Haut-Rhin cherchent refuge en Suisse.

De nouvelles émeutes ont lieu en décembre 1848 et la Suisse commence à s'inquiéter de l'afflux de réfugiés vers ses frontières (3).

Nos documents III, 4A, 4 et 5 concernent les émeutes de mars et avril. Ils permettent d'en mieux saisir la portée dans l'ensemble du Bas-Rhin (III, 4A, 5), et en particulier à Brumath (III, 4A, 3) et Marmoutier (III, 4A, 4).

Le processus des troubles de 1832 et des troubles de 1848 paraît à peu près identique. Des agitateurs excitent la population contre

les Juifs, pour pouvoir ensuite utiliser à d'autres fins le potentiel insurrectionnel ainsi mis en branle. C'est d'ailleurs ce qu'analyse très justement le sous-préfet de Sélestat (Doc. III, 4A, 1), en se référant à une expérience identique pour 1789.

Qui sont ces agitateurs et pourquoi trouvent-ils en Alsace une population qui s'enflamme dès qu'on s'en prend aux Juifs ? Des raisons purement économiques entrent certainement en jeu, mais Szajkowski a raison de penser que si c'est là, pour certains historiens, une explication séduisante : elle est, en fait, peu exacte (4). Dans nos deux séries de documents, certains soulignent, aussi bien en 1832 (III, 4A, 1 et 2) qu'en 1848 (III, 4A, 4) sur quel arrière fond religieux ces troubles prennent naissance.

Notre Doc. III, 4A, 2 souligne le rôle joué par un prêtre dans les troubles anti-juifs à Itterswiller. Ce même prêtre avait auparavant exercé son ministère à Scherwiller et y avait exercé la même influence anti-juive. Notre Doc. III, 4A, 4 montre lui aussi que c'est à propos de cérémonies religieuses que les passions se déchaînent en 1848. Mais cette lettre, véritable pétition émanant des habitants de Marmoutier, tout le Conseil municipal en tête, peut difficilement reconnaître auprès du préfet que l'origine des troubles tient à une hostilité religieuse. On affirme plutôt que "la part des personnes qui ont pris part à ces attentats sont des individus ruinés et réduits à la misère par les Juifs" : formule classique d'une calomnie anti-juive qui ne repose sur rien. Notre document III, 4A, 2 montre que le recours au Juif est constant parmi les paysans pour leurs opérations² commerciales; si les paysans

avaient l'impression d'être bernés par le Juif et ruinés par lui, ils auraient la possibilité de s'adresser ailleurs. Nous sommes en plein milieu du XIX^{ème} siècle où les structures économiques offrent d'autres possibilités et d'autres recours.

Le gouvernement, les préfets, la police sont eux les protecteurs des Juifs. Ils s'en font un honneur. On sent dans nos documents une grande fierté d'être celui qui fait respecter la justice : que ce soit un sous-préfet (III, 4A, 1), un sous-lieutenant de gendarmerie (III, 4A, 2) ou le Ministre de l'Intérieur lui-même (III, 4A, 3). Lorsqu'il s'agit de violences antijuives en 1832 ou 1848, il n'y a aucune hésitation : tous les responsables de l'ordre public agissent en faveur des Juifs; les émeutes antijuives sont le fruit de poussées populaires violentes, désapprouvées par le gouvernement.

III, 4A, 4 - A.D.B. Rh. 3 M 78, Liasse Marmoutier

Au Citoyen Commissaire du Gouvernement de la République
près l'Administration départementale du Bas-Rhin Strasbourg.

Marmoutier 19 mars 1848

Citoyen Commissaire,

Le Gouvernement provisoire de la République vous a accordé des pouvoirs extraordinaires en récompense de votre patriotisme éprouvé.

Les Citoyens soussignés de Marmoutier viennent en conséquence s'adresser à vous dans la situation malheureuse et exceptionnelle où ils se trouvent.

Vous savez que dans la nuit du 28 au 29 février une vingtaine de maisons Israélites de cette commune ont été saccagées. Nous ne pouvons entrer maintenant dans tous les détails de cette malheureuse affaire. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la plupart des personnes qui ont pris part à ces attentats sont des individus ruinés et réduits à la misère par les Juifs. Quelques malfaiteurs se sont joints et les ont entraînés et dirigés dans ces excès. Beaucoup de communes environnantes sont venues y prendre part et l'émeute, ou plutôt, l'insurrection a été telle qu'un détachement de 50 Hussards de la Garnison de Saverne, la Gendarmerie de l'Arrondissement, le Maire et le Conseil Municipal, le Juge de paix, une partie de la Garde nationale de cette ville et Mrs - Mrs les Commissaire et Juge d'Instruction près le Tribunal de Saverne, accourus sur les lieux, sont restés impuissants : ce n'est que le lendemain, à l'arrivée d'un renfort de 100 Gardes nationaux de Saverne, qu'on est parvenu à s'en rendre maître.

Depuis ce moment une réaction existe dans la localité et les communes environnantes, réaction que nous considérons comme dangereuse puisqu'elle compromet à chaque instant notre repos et notre tranquillité. Elle consiste, Citoyen Commissaire, dans des propos insultants et menaçants de la part des Juifs contre les citoyens les plus probes et les plus inoffensifs, des arrestations presque journalières à la suite de simples dénonciations faites par le premier Israélite [venu] ce qui porte l'exaspération de notre population au plus haut degré.

Déjà un grand nombre d'individus et des familles entières sont incarcérés et beaucoup d'enfants en bas-âge sont privés de parents et de soutiens. L'état de pauvreté de notre commune est connue : ce ne serait cependant que le moindre de nos maux, quelques faibles que soient nos ressources, de venir en aide à toutes ces souffrances et empêcher à force de sacrifice tous ces innocents à mourir de faim et de misère, si par suite de ces rigueurs, une foule de malheureux d'ici et des environs, autrefois aisés, maintenant ruinés par la cupidité et l'usure des Juifs, ne se livraient à des actes désespérés qui compromettent l'ordre public et la sécurité des citoyens paisibles.

Dans ce triste état de choses, nous venons, Citoyen Commissaire, [faire] appel à votre humanité et à votre patriotisme, et vous supplier d'user de vos pouvoirs extraordinaires que la République vous a conférés pour faire cesser ces excès de rigueur envers les coup[ables] afin qu'ils soient rendus à leurs enf[ants] et puissent se livrer à la culture de leurs terres qui resteraient en friche et aggraveraient pour l'avenir la mis[ère] qui déjà est si grande dans notre contr[ée] ruinée par les Juifs.

[Note en travers de la page]

Les pétitionnaires étant tous réunis à la Mairie croient devoir ajouter qu'il doit être fait mention des propos suivants, propos qui ont augmenté l'exaspération de la foule et qu'au besoin ils sont à même de prouver par des témoins, que dans la matinée du 28 février, les Israélites n'ont pas craint de dire à l'occasion d'un enterrement catholique que c'était la dernière fois que des cérémonies religieuses extérieures de ce genre seraient tolérées et à l'arrivée des Hussards de Saverne, au moment où l'on cherchait des écuries pour loger leurs chevaux, que l'on n'avait qu'à les conduire à l'Eglise qui dorénavant ne servira plus que d'Ecurie. (1)

Nous sommes, Citoyen Commissaire, avec respect
Vos Concitoyens dévoués.

Vive la République.